



## La Gazette de l'UNSA-Ecologie



### Contactez-nous

**Secrétaire Général**  
Éric GOURDIN  
06-08-57-72-62

**Secrétaire Général Adjoint**  
Aurélien LEDUC  
06-27-02-55-41

**Secrétaire National**  
Christophe LEONARDI  
06-25-03-21-59

**Trésorier**  
Yannis FALQUE  
06-25-03-20-78

**Trésorier Adjoint**  
Damien HOLLARD  
06-27-02-56-60

[unsa.ecologie@ofb.gouv.fr](mailto:unsa.ecologie@ofb.gouv.fr)

### CHRONOTIME, UN OUTIL DE GESTION OU UNE USINE A GAZ ???

La Direction générale de l'Office français de la biodiversité a décidé d'imposer la mise en place d'un outil de gestion du temps de travail qui va se substituer à Geaco à compter du 01 octobre prochain.

Des services expérimentateurs ont été désignés. Ceux-ci ont pointé de nombreux dysfonctionnements et des incompatibilités très importantes avec nos activités quotidiennes, sans parler de la charge administrative supplémentaire que ça va engendrer pour les agents et pour l'encadrement.

La décision de mise en œuvre au 1<sup>er</sup> octobre prochain ne nous paraît pas appropriée à plusieurs titres.

Aussi, l'Unsa-Ecologie a saisi le Directeur général par courrier :

M. le Directeur général,

À la suite des derniers échanges avec les agents testeurs et des gestionnaires concernant le déploiement de Chronotime prévu le 1 octobre prochain, nous souhaitons solliciter le report de cette mise en œuvre **au 1er janvier 2027**.

Cette demande ne remet pas en cause l'intérêt de la mise en place de Chronotime ni la nécessité de faire évoluer nos outils de gestion du temps. Elle vise avant tout à permettre une mise en œuvre dans de



meilleures conditions, tant pour les agents que pour les services chargés de la gestion administrative.

Plusieurs éléments nous conduisent à formuler cette demande.

Tout d'abord, **une bascule au 1er janvier nous paraît plus cohérente et plus sécurisante** qu'un changement en cours d'année (surtout 3 mois avant la fin de l'exercice). Le début d'un nouvel exercice constitue en effet un point de départ naturel pour la mise en place d'un nouveau dispositif de gestion du temps, permettant de repartir sur des compteurs et des règles de gestion clairement définis et d'éviter une période de transition en cours d'exercice.

Par ailleurs, la mise en œuvre en octobre intervient à une période déjà particulièrement chargée pour les services, avec notamment la gestion de la fin d'année et la préparation de l'exercice suivant.

Un report de quelques mois permettrait de mieux préparer les agents et les gestionnaires, de fiabiliser les données et les identifiants nécessaires à la bascule et de limiter les difficultés liées au changement d'outil.

**La question des frais de déplacement constitue également un point d'attention.** À ce stade, il semblerait que les frais de déplacement engagés à compter du mois d'octobre ne puissent être traités dans les nouveaux circuits qu'à partir de 2027. Une bascule en cours d'année pourrait donc entraîner une période transitoire et des difficultés de suivi et de traitement administratif qu'un déploiement au 1er janvier permettrait d'éviter.

**Enfin, la bascule en octobre pose également la question de la gestion et de la récupération des heures acquises avant le changement d'outil.** Il nous semble important de pouvoir sécuriser la reprise des compteurs, des heures supplémentaires ou récupérables et, plus généralement, l'ensemble des droits liés au temps de travail. Un changement au 1er janvier permettrait de clarifier cette reprise et de partir sur une situation de référence plus simple à gérer et à contrôler.

**Les échanges récents mettent par ailleurs en évidence certaines difficultés pratiques concernant notamment l'identification des agents et la récupération de leur matricule RenoIRH,** en particulier pour les nouveaux arrivants et les apprentis. Ces difficultés montrent l'importance de disposer d'un délai supplémentaire afin de fiabiliser les données et de garantir que l'ensemble des agents puissent être correctement intégrés dans Chronotime lors de la bascule.

Dans ce contexte, nous sollicitons donc le report du déploiement de Chronotime initialement prévu le 1 octobre 2026 au 1er janvier 2027.

**Ce délai supplémentaire est indispensable pour sécuriser la transition, limiter les difficultés administratives et permettre aux agents et aux services gestionnaires d'aborder ce changement dans de meilleures conditions.**



## Réponse du Directeur général :

« Tout d'abord, je tenais à vous remercier pour votre courrier ainsi que pour l'attention portée aux conditions de déploiement de Chronotime. Il s'agit en effet d'un sujet stratégique pour notre communauté de travail.

Les observations et points de vigilance que vous formulez étai<sup>ent</sup> en grande partie bien identifiées, et ont fait l'objet d'un examen attentif par l'équipe du projet. Ils témoignent d'une préoccupation partagée : garantir un déploiement sécurisé de Chronotime, dans les meilleures conditions possibles pour tous les agents et leurs managers.

Comme vous le savez, ce projet a été lancé en 2024, et a fait l'objet de travaux approfondis, conduits par une équipe projet DSI/DSIF en lien avec les équipes de la DRH et en associant des collègues de terrain en SD, et des collègues en service administratif en DR et en DN. Nous avons fait le choix de réaliser un déploiement en pilote relativement long, de mai à octobre, de manière à sécuriser, autant que possible, le déploiement de cet outil. Cela était nécessaire et nous avons d'ailleurs déjà prolongé le pilote de plusieurs mois, le déploiement étant initialement prévu en mai-juin 2026. Sous réserve des dernières vérifications, il m'apparaît que les conditions sont désormais réunies pour passer en phase opérationnelle, et qu'un nouveau report n'apporterait pas de bénéfice à l'établissement, tout au contraire (cf. éléments de réponse à vos questions).

C'est difficile. Pour autant, l'équipe projet met tout en œuvre pour que l'impact de ce changement soit maîtrisé, afin que chacun s'approprie l'outil, après une nécessaire phase d'adaptation. J'attends de l'accompagnement que nous proposons qu'il permette à chaque agent, à chaque service, de s'approprier sereinement ces nouvelles pratiques. Et je compte aussi sur chacun pour faire la démarche de s'approprier ce nouvel outil, en s'appuyant bien sûr sur les ressources que nous mettons à leur disposition, et sur les collègues qui ont été formés au nouvel outil.

Nous aurons enfin l'occasion d'évoquer ce sujet lors du prochain CSA.

## **Sur le calendrier de déploiement**

Le choix d'une mise en production au 1er octobre 2026 est le fruit d'une analyse des contraintes opérationnelles de l'établissement et des enjeux d'accompagnement associés à ce changement. Contrairement à certains outils de gestion financière dont la mise en œuvre doit nécessairement coïncider avec le début d'un exercice, Chronotime peut être déployé en cours d'année.

Ce démarrage en cours d'année permet notamment d'éviter un chevauchement avec d'autres projets structurants prévus début 2027, en particulier l'outil de gestion financière ELAP, et contribue ainsi à répartir plus harmonieusement la charge de travail des différents acteurs mobilisés, qu'il s'agisse des équipes RH, financières ou des correspondants répartis dans les directions métiers.

Elle présente également l'avantage de permettre une prise en main progressive de Chronotime dans un contexte où les activités et les plannings de l'année sont déjà établis pour une large part.

Cette approche nous paraît favorable à l'appropriation de Chronotime, dont le fonctionnement diffère des outils actuellement utilisés.

À l'inverse, un démarrage au 1er janvier conduirait à concentrer simultanément la découverte de l'outil et les opérations de planification annuelle, particulièrement importantes pour de nombreux services, notamment en SD et en DR.

## **Sur la reprise des compteurs et des droits acquis**

La sécurisation de la reprise des compteurs constitue un enjeu du projet pour une bascule en cours d'année.

Le dispositif de bascule prévu permet la récupération des droits et soldes détenus dans les outils actuels. Afin de garantir la qualité des données transférées, les agents sont invités à finaliser et faire valider leurs saisies au plus tard le 30 septembre 2026. Des étapes techniques intermédiaires, entre le 30 septembre et l'ouverture du service en octobre, nous permettent de vérifier que ces soldes ont bien été transmis au nouvel outil.

Cette échéance fait l'objet d'un suivi attentif de la part de la DRH, de la DSIF et des différents correspondants concernés. Les situations particulières identifiées feront, le cas échéant, l'objet d'un accompagnement spécifique afin de garantir la continuité des droits des agents.

## **Sur la préparation des utilisateurs et les actions de formation**

L'accompagnement des utilisateurs constitue depuis plusieurs mois un axe prioritaire du projet et l'établissement a consenti un effort important pour que le déploiement se déroule au mieux.

Les référents Chronotime des directions nationales et régionales ont déjà bénéficié d'un cycle de formation complet leur permettant de se familiariser avec l'outil dans un environnement dédié :

- 3 sessions de formations de 2h progressives (une session sur le tronc commun puis 2 sessions sur des fonctionnalités spécifiques)
- 1 session mensuelle de formation
- 1 session hebdomadaire de questions/réponses avec des spécialistes de l'outil
- 1 communauté "réfèrent outil" sur zoom où les référents peuvent poser leurs questions au quotidien.

Par ailleurs, les ressources destinées aux agents, aux managers et aux référents sont d'ores et déjà disponibles sur l'intranet : <https://intranet.ofb.fr/outils-de-decompte-du-temps-et-de-suivi-dactivites>. Elles regroupent des fiches pratiques sur les fonctionnalités de l'outil ("Comment saisir une activité", "Comment faire une demande de CA/RTT", etc.), des fiches "parcours utilisateurs" qui détaillent le parcours d'une demande entre le demandeur et son manager, des lexiques, des FAQ, des modules vidéo etc. afin de faciliter la prise en main de Chronotime.

Des webinaires de démonstration et de formation pour tous publics sont également proposés depuis le 30 juin. 10 sessions ont été programmées et 5 ont déjà été effectuées, nous permettant de cumuler à date 1093 participants.

De nouveaux créneaux vont être bientôt proposés pour répondre aux besoins identifiés.

Dans ce contexte, un report du calendrier présenterait également le risque de ralentir la dynamique de préparation engagée depuis plusieurs mois auprès des référents et des équipes mobilisées pour accompagner les agents.

## **Sur l'identification des agents et les interfaces avec les outils existants**

Les questionnements relatifs à l'identification des agents et à l'intégration des données ont également été examinés avec attention.

Contrairement aux outils précédents, Chronotime a l'avantage de disposer d'interfaces, c'est-à-dire de capacités de communication avec d'autres outils notamment RH. Les agents référencés dans RenoiRH bénéficient donc d'une création automatique de leur compte dans Chronotime. Ce dispositif couvre la très grande majorité des situations, y compris celles des nouveaux arrivants. Pour pouvoir réaliser la bascule des agents déjà présents dans les anciens outils, certaines informations doivent être complétées dans GEACO ; l'équipe projet est en cours d'évaluation des modalités de saisie complémentaire de ces informations.

S'agissant des interrogations relatives aux frais de déplacement, l'information selon laquelle les frais de déplacement seraient affectés par le passage à Chronotime est fautive : le lien entre Chronotime et FDD est déjà en place et fonctionne pour les services pilotes. Tout est mis en place pour assurer une fluidité complète du passage de GEACO/FDD vers Chronotime/FDD. Des informations complémentaires détaillées vont être communiquées aux agents en ce sens.

Pour conclure, nous partageons pleinement l'objectif de sécuriser la transition vers Chronotime et nous remercions l'UNSA pour sa vigilance sur les conditions de déploiement du projet.

Je suis en mesure de vous assurer que le déploiement de Chronotime repose sur une préparation minutieuse accompagnée d'une phase pilote de plusieurs mois, une communication la plus transparente possible et un accompagnement de l'ensemble des utilisateurs.

Les retours des agents, des gestionnaires et des représentants du personnel contribuent pleinement à cet objectif et sont pris en compte avec attention tout au long du projet. Il y aura sans aucun doute quelques difficultés, mais nous sommes en capacité d'y faire face.

Les équipes de la DGDR sont naturellement à la disposition des organisations syndicales qui souhaiteraient approfondir ces différents points ou échanger sur les modalités de mise en œuvre de Chronotime ».

Bref, le Directeur général impose, comme d'habitude, un refus à notre demande....et il refuse de nous communiquer le coût de ce logiciel, ce qui interroge et inquiète à l'heure des restrictions qui pleuvent !!!!

L'Unsa-Ecologie sera mobilisée pour suivre attentivement le déploiement de ce nouvel outil et portera tous les dysfonctionnements, inadaptations ou incompatibilités par rapports à nos activités et nos besoins quotidiens.

**+ de propositions avec l'Unsa !**

## POURQUOI ADHÉRER À L'UNSA-ECOLOGIE ?

L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un corps de l'environnement intégrant une véritable police environnementale et valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial.



**APPEL À COTISATION : Tous ensemble plus forts !**  
Cotisation UNSA-Ecologie : 0,15 x INM au 1er janvier 2026  
(À savoir : 66,6% déductible des impôts)

[Cotisation syndicale sur unsa-ecologie.com](http://unsa-ecologie.com)

